Le vote féminin et la transformation des colonies françaises d'Amérique en départements en 1946

Clara Palmiste

▶ **To cite this version:**

Clara Palmiste. Le vote féminin et la transformation des colonies françaises d'Amérique en départements en 1946. Nuevo mundo Mundos Nuevos, 2014, 10.4000/nuevomundo.66842 . hal-01672760

HAL Id: hal-01672760
https://hal.univ-antilles.fr/hal-01672760

Submitted on 27 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nuevo Mundo Mundos Nuevos
Nouveaux mondes mondes nouveaux - Novo Mundo Mundos Novos - New world New worlds
Coloquios | 2014

Le vote féminin et la transformation des colonies françaises d'Amérique en départements en 1946

Clara Palmiste

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/nuevomundo/66842
DOI : 10.4000/nuevomundo.66842
ISSN : 1626-0252

Éditeur
Mondes Américains

Ce document vous est offert par Université des Antilles – Service commun de la documentation

Référence électronique
Clara Palmiste, « Le vote féminin et la transformation des colonies françaises d'Amérique en départements en 1946 », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En ligne], Colloques, mis en ligne le 05 juin 2014, consulté le 27 décembre 2017. URL : http://journals.openedition.org/nuevomundo/66842 ; DOI : 10.4000/nuevomundo.66842

Ce document a été généré automatiquement le 27 décembre 2017.

Nuevo mundo mundos nuevos est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Le vote féminin et la transformation des colonies françaises d'Amérique en départements en 1946

Clara Palmiste

Introduction

1 Après la libération de la France et le rétablissement de la légalité républicaine, il fallait penser l'organisation de l'Empire français et la politique coloniale à appliquer dans ces territoires. La seconde guerre mondiale avait montré le poids des territoires français et dès la conférence de Brazzaville, les dirigeants de la France libre avaient commencé à réfléchir à leur réorganisation politique, sans qu'il soit toutefois question d'en abandonner la moindre parcelle. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la situation économique des îles françaises était préoccupante et se traduisait par des difficultés d'approvisionnement en denrées et produits manufacturés, l'augmentation des prix des denrées alimentaires, les tensions sociales, les grèves (notamment celles des ouvriers agricoles), la vétusté des installations industrielles et leur nécessaire modernisation, etc. C'est durant cette période de transformations que se posa la question du vote féminin et l'assimilation des anciennes colonies[1].

2 L'ordonnance du 21 Avril 1944 accorda le droit de vote aux femmes françaises, réalisant ainsi un véritable suffrage universel. Les femmes votèrent pour la première fois le 29 avril 1945 lors des élections municipales et la même année, le 21 octobre lors du référendum sur les futures institutions de la République et des élections législatives.

3 Divers travaux ont mis en lumière les facteurs qui ont servi de frein à la reconnaissance citoyenne des femmes en France. En 1919, la chambre des députés se prononça pour la première fois en faveur du vote féminin, mais le Sénat s'y opposa. Par la suite, à quatre reprises, en 1925, 1932, 1935 et 1936, le projet voté par la Chambre des députés fut rejeté par le Sénat. Parmi les députés coloniaux, le Guadeloupéen Gratien Candace soutint ce

projet de loi (et son extension dans les colonies) en 1919, 1925 et 1935, intervenant à plusieurs reprises en faveur de l'émancipation féminine[2]. Sur le plan juridique, la situation des femmes n'avait évolué que lentement : en 1907 les femmes mariées pouvaient disposer de leur salaire ; en 1912 la recherche de paternité était ouverte ; en 1938 la réforme des régimes matrimoniaux, supprimait l'incapacité juridique de la femme et son devoir d'obéissance envers le mari. L'époux conservait néanmoins l'autorité paternelle sur les enfants, le droit d'imposer le lieu de la résidence et d'autoriser ou non l'exercice d'une profession par sa femme. Certaines mesures, comme par exemple le congé de maternité en 1909 et la création des allocations familiales en 1932, n'étaient pas appliquées dans les colonies.

4 Ces obstacles institutionnels et politiques n'ont pas empêché les femmes de se mobiliser pour faire entendre leurs voix et les critiques jadis formulées contre le vote féminin (le manque de moralité, d'instruction des femmes, leur ignorance et désintérêt pour la politique, la possible désorganisation de la cellule familiale, etc.) étaient progressivement balayés. Malgré de vifs débats, les travaux du Comité français de libération nationale représentèrent un tournant décisif, car l'amendement de Fernand Grenier, représentant du parti communiste, justifiait l'obligation d'accorder le vote aux femmes, pour leur contribution à l'effort de guerre et leur courage dans l'armée de libération.

5 Malgré les récents travaux sur les femmes des colonies françaises[3], il reste à approfondir la triple oppression (de par leur sexe, leur race et leur classe) dont elles étaient victimes et les modalités de leur intégration citoyenne. Même si les femmes des colonies ne pouvaient pas voter, elles avaient toujours participé aux luttes politiques[4], comme le soulignent les témoignages recueillis dans la presse des années 1910. Hormis cette participation indirecte au vote, quelques femmes des Antilles françaises revendiquèrent le droit de vote par des actions locales. La fondation de deux journaux, *Pointe-à-Pitre* (1911-1912) et *l'Echo de Pointe-à-Pitre* (1918-1921) témoignent de l'engagement d'un groupe de femmes guadeloupéennes pour cette cause, dès la première décennie du XX^{e} siècle[5]. Les femmes guadeloupéennes côtoyèrent la sphère politique plus tôt que les Martiniquaises, notamment par leur présence au sein de partis politiques : le *Groupe des femmes socialistes*, créé en 1902, la *Société des Vraies filles de Schœlcher* et la *Société des Filles de la Victoire* participaient à toutes les manifestations organisées par le parti socialiste. En revanche, en Martinique, les associations féminines d'assistance mutuelle du début du XX^{e} siècle étaient très actives dans le domaine social, mais ne faisaient partie d'aucune formation politique. Cependant, les présidentes de ces associations mutualistes étaient pour la plupart mariées à des hommes politiques ou à des personnalités importantes[6], ce qui suggère un lien étroit entre action sociale et politique. Par ailleurs, la création d'associations féminines en Martinique dans les années 1930, dans la continuité de celles du début du siècle, témoignent d'une visibilité accrue dans la sphère publique : *Aide féminine aux soldats martiniquais* (1939), le *Club féminin* (1938), *l'Association des Dames françaises de la Croix-Rouge Comité de la Martinique* (1933), *Femina Club* (1936), *Guides martiniquaises* (1939), *Société d'éducation physique des Guides de France* (1939)[7].

6 Cet article propose d'analyser deux événements majeurs de cette période : le vote féminin aux Antilles françaises et la transformation des colonies en départements français. Les travaux sur l'assimilation juridique des colonies n'ont pas questionné l'incidence du vote féminin sur le changement de statut des colonies. Quels étaient la participation des femmes et les enjeux lors du premier vote féminin en Guadeloupe et en Martinique ? En premier lieu, il s'agira d'examiner les dispositions relatives à son organisation et les

discours des partis politiques –notamment à travers la presse et les tracts– pour exhorter les femmes à voter. Dans une deuxième partie, il conviendra de déterminer la position des femmes sur le vote féminin et la départementalisation, en particulier celle de trois femmes engagées en politique ou dans l'action sociale : les premières députées de Guadeloupe, Eugénie Eboué-Tell et Gerty Archimède, et la femme de lettres et intellectuelle martiniquaise, Paulette Nardal. Le vote féminin, fut-il déterminant lors des décisions concernant la transformation des colonies en départements ? Afin de mener à bien cette réflexion, nous avons utilisé les journaux de l'époque, les rapports de police renseignant sur la position de ces femmes et celle des associations féminines sur la départementalisation. La documentation émanant de l'administration coloniale a été précieuse, elle montre la réaction des autorités coloniales face au vote féminin et au processus de départementalisation.

La préparation des élections en Guadeloupe et en Martinique et les enjeux du vote féminin

Le choix des candidat(e)s à l'Assemblée constituante

7 Entre le 29 avril et le 21 octobre 1945, les électeurs furent convoqués afin de renouveler les assemblées locales et nationale, mais aussi de répondre, par référendum, à deux questions institutionnelles : 1) « Voulez-vous que l'assemblée élue ce jour soit constituante ? » (Rétablissement de la Troisième République ou mise en place de nouvelles institutions) ; 2) « Approuvez-vous l'organisation des pouvoirs publics indiquée dans le projet qui vous est soumis ? » (Limiter ou non les pouvoirs de l'Assemblée). Les élections de 1945 représentaient un enjeu important dans les colonies françaises d'Amérique, car leurs représentants à l'assemblée constituante allaient influer sur le devenir institutionnel de ces territoires. Le vote féminin, même s'il semblait secondaire dans ce contexte, pouvait faire pencher la balance en faveur du parti qui voterait pour ou contre l'assimilation. L'octroi du vote aux femmes suscitait quelques réticences même dans les plus hautes sphères du pouvoir. Le ministre des colonies interrogea Maurice Bertaut, gouverneur de la Guadeloupe, sur la pertinence d'accorder le droit de vote aux femmes, émettant une réserve sur ce droit dans les colonies. Le gouverneur Bertaut n'y était pas favorable : « Je suis un partisan convaincu du vote des femmes, mais pas en Guadeloupe. La masse est trop inculte. J'en dirai autant des hommes d'ailleurs, mais à leur rejet il n'y a plus à y revenir[8]». Le ministre ne tint vraisemblablement pas compte des considérations du gouverneur Bertaut et demanda de préparer de nouvelles listes électorales où les femmes seraient inscrites au même titre que les hommes.

8 D'autre part, bien avant les élections de 1945, le choix des futurs délégués à l'Assemblée constituante sembla être une priorité. C'est ce qu'indiquent en 1944 les directives du ministre des colonies à Alger au gouverneur Bertaut concernant le choix des futurs députés des colonies :

> « Il importe avant tout que les futurs délégués des colonies [...] se montrent lucidement et énergiquement français [...] Votre influence devra s'exercer dans ce sens afin que les délégués coloniaux donnent une démonstration éclatante de l'unité de la France et de son empire ; démonstration qui peut être particulièrement utile au moment où se discutera habilement nouvelle organisation mondiale. Stop. »[9]

9 Le ministre des colonies proposa la candidature de Paul Valentino[10] et demanda des informations sur les autres candidats : patriotisme, moralité et capacité intellectuelle. En 1946, Gerty Archimède fustigea les méthodes peu orthodoxes de l'administration dans le choix des députés et le recours à la fraude :

> « Or, depuis 50 ans environ, la haute magistrature et l'administration supérieure ont fait de l'exercice de ce droit de vote, si cher aux Antillais un véritable leurre, en instaurant la pratique de la candidature officielle, système suivant lequel il n'est point nécessaire d'obtenir la faveur populaire pour devenir député de la Guadeloupe. Il suffit de se ménager le concours de deux ou trois municipalités, du capitaine de gendarmerie, du procureur général et du gouverneur. Ceci étant acquis, tous les moyens étaient bons pour parvenir au résultat escompté : utilisation de cimetières électoraux, addition massive de bulletins dans les urnes, émargements frauduleux, etc.[11]»

10 Concernant ces pratiques, les chercheurs ont mis en lumière le rôle prépondérant de l'autorité gubernatoriale et de l'autorité municipale dans le processus électoral aux Antilles. Le gouverneur se trouvant au centre des deux processus : l'élection et sa validation[12].

11 Eugénie Eboué-Tell et Clovis Renaison furent les deux autres candidats de la SFIO. Augerau Lara, directeur du journal *L'homme enchainé*, proposa au gouverneur Bertaut la candidature d'Eugénie Eboué-Tell, veuve du gouverneur Félix Eboué, pour représenter la Guadeloupe à l'Assemblée constituante[13]. Cette proposition fut acceptée dans les hautes sphères de l'administration coloniale : « Madame Eboué accepte proposition candidature assemblée constituante. Elle vous laisse soin juger opportunité présenter sa candidature prochaine élection cantonale dans circonscription de votre choix. Stop»[14].

12 Avait-elle été choisie pour son nom ? Certes, c'était un choix à la fois symbolique et stratégique : le gouverneur général Félix Eboué avait été une figure clé de la Résistance par son rôle décisif dans le ralliement du Tchad à la France combattante. Il avait été un partisan du général de Gaulle et ses actions en Guadeloupe en tant que gouverneur (1936-1938) avaient suscité beaucoup d'admiration. Dans un entretien au journal *La Femme Nouvelle*, Eugénie Eboué-Tell reconnut le soutien que lui conféra le nom de son mari, elle indiqua également que les femmes réservèrent un accueil favorable à sa campagne électorale et voulurent miser sur sa capacité, en tant que femme, à « faire de la politique autrement » :

> « – Quelle a été l'attitude des femmes pendant votre campagne électorale ? – Elles m'ont beaucoup aidée. Leur raisonnement est le suivant : Nous connaissons cette candidate. Elle porte un nom que nous vénérons. Les hommes jusqu'ici n'ont pas apporté grand changement, essayons avec une femme, ce sera peut-être mieux. D'ailleurs à la Guadeloupe les femmes connaissent la politique, s'y intéressent. Comme en Corse elles faisaient campagne, autrefois pour les hommes. Elles sont donc très averties des questions politiques [15]».

13 Les deux partis favoris dans les Antilles étaient la SFIO et le parti communiste. Les partis de droite qui avaient collaboré avec le régime de Vichy s'étaient quelque peu discrédités aux yeux de la population. Le parti communiste de Guadeloupe choisit Rosan Girard, Gerty Archimède et Amédée Fengarol pour le représenter. Peut-on y voir une stratégie de la part du parti communiste dans le choix de l'avocate Gerty Archimède comme adversaire d'Eugénie Eboué-Tell ? En Martinique, aucune femme ne fut choisie par les partis pour les représenter au niveau national. Le parti communiste proposa pour candidats Aimé Césaire et Léopold Bissol et la Fédération socialiste (SFIO), Emmanuel

Véry, Joseph Henri et Paul Symphor. Lors de la préparation des élections de 1945 plusieurs difficultés se posèrent : dresser la liste des électrices, vérifier les inscriptions et maintenir le calme face à l'agitation dans les îles.

Les difficultés pour dresser les listes d'électrices

14 Le manque de fiabilité des sources – recensements et statistiques d'état-civil – antérieures à la départementalisation ne permet pas de déterminer avec précision la population des iles françaises d'Amérique[16], et encore moins sa répartition par sexe. La préparation des élections se fit dans une certaine précipitation et une certaine confusion. À cela s'ajoutait le fait que les listes électorales devaient tenir compte des radiations : décès, départs, perte du droit de vote et inéligibilité. Le ministre des colonies adressa au gouverneur de la Guadeloupe des consignes très strictes. Il insista sur la rigueur dans l'établissement des listes électorales, pour éviter la fraude il exigea que lesdites listes soient débarrassées des personnes décédées, des inscriptions multiples et qu'une photographie soit apposée sur les cartes électorales[17]. Il est peu probable que cette dernière mesure ait été respectée faute de matériel adéquat. L'inscription des femmes sur les listes électorales pouvait se faire sur présentation de la carte d'alimentation et après vérification ultérieure de leur état-civil et de leur nationalité.

15 Les télégrammes envoyés par les maires de Guadeloupe au gouverneur attestent, dès février 1945, du délai trop court pour dresser la liste des électrices. Plusieurs motifs furent invoqués : le manque de temps, le fait que les femmes ne se soient pas présentées pour l'inscription et de l'impossibilité d'utiliser les cartes d'alimentation, car incomplètes. Le maire de Petit-Canal évoqua même le caractère anti-démocratique de la nouvelle carte, car seuls les électeurs résidant en ville pouvaient se procurer une photo, à la différence de ceux des campagnes[18].

Fig. 1 Liste des électeurs inscrits par commune en Guadeloupe (1945)[19]

Commune	Nombre d'électeurs	Nombre d'électrices	Total des inscrits
Petit-Canal			2821
Saint-François	814	976	1790
Saint-Louis de Marie-Galante			3831
Gourbeyre			1946
Vieux-Habitants	1569	1748	3317
Morne-à-L'eau			3876
Pointe-à-Pitre	4088	5653	9741
Port-Louis			1604
Lamentin	1493	1102	2595

Saint-Barthélemy	469	743	1212
Capesterre	1350	1756	3105
Terre de Haut			489
Goyave			789
Moule	2811	5673	8484
Petit-Bourg			3326
Capesterre de Marie-Galante	1434	1147	2581
Désirade			701
Trois-Rivières	2143	1812	3955
Sainte-Anne			5703
Baie-Mahault			1461
Grand-Bourg de Marie-Galante			6791
Saint-Claude	1279	916	2195
Saint-Martin	1290	1129	2419
Sainte-Rose			2681
Bouillante	1003	890	1893
Baillif			1956
Deshaies			1123

16 Ces difficultés ont eu certainement un impact sur le calcul du nombre d'électrices et les listes ainsi dressées servirent à la fois pour les élections municipales, cantonales et législatives. Par ailleurs, toutes les mairies ne fournirent pas de détails sur le sexe des électeurs. Cependant, dans certaines communes de Guadeloupe, notamment les plus peuplées (Pointe-à-Pitre, Moule, par exemple), le nombre de femmes inscrites sur les listes électorales était plus élevé que celui des hommes. La liste des électeurs inscrits en Martinique indique la même tendance : les femmes étaient légèrement plus nombreuses que les hommes. Reste à savoir si elles étaient prêtes à exercer ce nouveau droit et si elles avaient conscience du poids de leur vote.

Fig. 2 Liste des électeurs inscrits en Martinique en 1945[20]

Communes	Nombre total d'électeurs inscrits	Nombre d'électrices inscrites
Ajoupa-Bouillon	661	338

Anses-d'Arlets	1372	633
Basse-Pointe	1525	762
Carbet	2.171	1.148
Case-Pilote	1.221	525
Diamant	1.076	505
Ducos	2.467	1.254
Fonds-Saint-Denis	652	327
Fort-de-France	32.207	18.436
François	5.424	2.424
Grand Rivière	555	269
Gros-Morne	4.875	2.174
Lamentin	6.153	2.922
Lorrain	3.780	1.952
Macouba	732	337
Marigot	1.326	633
Marin	2.787	1.467
Morne-Rouge	1.782	847
Prêcheur	951	393
Rivière Pilote	6.135	2.648
Rivière-Salée	3.194	1.541
Robert	4.456	2.070
Sainte-Anne	1.818	1.029
Saint-Esprit	3.536	1.852
Saint-Joseph	3.549	1.682
Sainte-Luce	1.408	662
Sainte-Marie	5.781	2.985
Saint-Pierre	2.370	1.323

Schœlcher	1.639	767
Trinité	3.124	1.521
Trois-Ilets	1.377	648
Vauclin	4.429	1916
TOTAL	114.543	57.990

Les partis politiques face au vote féminin en 1945

17 Les journaux de l'époque, les tracts et les meetings rendent compte de l'effervescence autour des élections de 1945. Les partis politiques prenaient conscience de l'importance de l'électorat féminin et même ceux qui auparavant s'étaient montrés réticents envers le vote féminin exhortaient les femmes à aller voter. Le Journal *La Paix*, soulignait ainsi le nombre élevé de femmes sur les listes électorales :

> « Vous savez que les listes électorales comportent à Fort-de-France un peu moins de 20 000 femmes et un peu plus de 12 000 hommes. Il est probable que dans les communes, la proportion est sensiblement la même. C'est vous dire que l'avenir politique de la Martinique est entièrement entre vos mains, à la condition que vous remplissiez votre devoir électoral [...] Comprenez-vous, dès lors, la gravité du devoir qui vous incombe de prendre part aux élections prochaines ?[21]».

18 Dans la plupart des tracts en Guadeloupe et Martinique, les partis « courtisaient » le vote féminin, conscients de son poids sur l'avenir des colonies.

19 Diverses tendances étaient perceptibles dans les discours des partis concernant la participation des femmes aux élections de 1945. La première, véhiculée par certains socialistes et les démocrates-chrétiens, poussait les femmes à s'affranchir des représentations traditionnelles qui les enfermaient dans la sphère privée. Elle reconnaissait l'importance du vote féminin dans les changements à venir, mais confinait les femmes dans un rôle subalterne, où les hommes se plaçaient comme guide dans leur apprentissage de la citoyenneté. C'est en ces termes que Maurice Satineau, du parti socialiste colonial français, les exhortait à devenir des femmes d'action :

> « Vous cessez d'être la fleur parfumée des îles que l'on aime, que l'on entoure des plus délicates attentions et des plus aimables prévenances pour devenir des femmes d'action ! [...] Le pouvoir que vous détenez en droit et que vous ne pouvez exercer en fait doit être confié en votre nom et pour le plus grand bien du pays aux personnes que vous aurez choisies et désignées[22]».

20 Peu de partis évoquèrent la question de la représentation des femmes dans les instances dirigeantes et quand c'était le cas, ils se limitaient à solliciter leur soutien par le vote.

21 Une autre conception, assez proche de la précédente, questionnait la capacité des femmes à remplir leur devoir de citoyennes. L'article de Rosy dans *Clarté*, le journal catholique de la Guadeloupe, vantait le courage et l'attachement des femmes françaises à la Mère Patrie, et s'interrogeait sur la capacité des Guadeloupéennes à en faire autant :

> « La victoire des Alliés est en bonne partie celle de la femme. Il s'agit incontestablement de la femme qui a su se sacrifier, s'oublier, se donner [...] Guadeloupéenne, sommes-nous de cette trempe-là ? Sommes-nous énergiquement

> décidées à mettre nos talents au service de notre minuscule pays pour aider à son évolution sociale et morale ?»[23]

22 Pourtant les femmes des Antilles françaises avaient intégré également l'armée de libération. Sur un millier de demandes d'engagement en Guadeloupe, Martinique et Guyane, dans le détachement des Volontaires françaises, 73 femmes reçurent une formation militaire et technique et dès octobre 1943 les premières incorporations furent prononcées. Elles servirent en tant que secrétaires dactylographes, infirmières, téléphonistes, standardistes, radiotélégraphistes, conductrices à différents grades : 5 sous-officiers, 9 caporaux et 59 auxiliaires[24].

23 Une autre tendance encore reconnaissait la participation des femmes aux luttes politiques antérieures, de même que leur capacité à exercer leur nouveau droit, mais encore une fois sous la vigilance bienveillante des hommes. C'est ainsi qu'en Martinique le parti communiste accorda une large audience au vote des femmes, comme l'illustre le titre de nombreux articles de son hebdomadaire *Justice* : « l'émancipation des femmes », « la libération des femmes », « la révolution morale », « les femmes et les élections ». Il intégrait l'émancipation des femmes dans sa lutte contre le capitalisme et pour le progrès et la justice sociale[25]. Il organisait des conférences spécialement pour les femmes en leur prodiguant des conseils sur « comment voter ».

24 L'influence supposée de l'Église sur le vote des femmes a toujours suscité la crainte et encore plus dans ce contexte où il pouvait altérer un équilibre précaire. La rivalité entre les communistes et les groupes d'obédience catholique se cristallisa autour du vote féminin. Les articles de *Justice* dénonçaient le rôle joué par l'Église dans le maintien du statut d'infériorité de la femme, constituant ainsi un frein à sa participation politique. Les positions de l'Église sur le vote féminin avaient évolué, le considérant comme un devoir envers le pays et la famille. Le *Lien, journal catholique de jeunes filles de Guadeloupe* publia une lettre de Monseigneur Jean Gay en faveur du vote féminin : « À la fin de l'année dernière, l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France a rappelé aux femmes catholiques, admises maintenant à voter, les raisons impérieuses qui les obligeaient à remplir ce devoir civique. Voter, disait le texte de la déclaration, est désormais pour les femmes un devoir envers le pays et la famille, auquel elles ne peuvent se soustraire sans faute.». Quant à sa position sur le soutien des femmes au parti communiste, il se montra intraitable : « On ne peut être à la fois communiste et chrétien ; impossible d'être à la fois pour Dieu et contre Dieu, spiritualiste et matérialiste ; impossible d'être en même temps disciples du Christ et de Karl Marx. ». Ces consignes ont-elles eu un impact sur le vote féminin ?

25 L'état de conservation de L'*Etincelle*, organe de la section guadeloupéenne du parti communiste publié à partir de juin 1944, ne permet pas d'apprécier la position du parti communiste sur le vote féminin. Néanmoins, les nombreux meetings organisés en 1945 pour mobiliser les femmes, de même que le choix de Gerty Archimède pour le représenter témoignent de l'importance accordée au vote féminin et à la représentation des femmes au sein du parti.

La position des femmes politiques sur la participation féminine aux élections de 1945 et sur la question de la départementalisation

26 Existe-t-il des témoignages sur la manière dont les femmes de Martinique et de Guadeloupe ont appréhendé le vote dans ce contexte de grands bouleversements ? Les journaux accordèrent à leurs collaboratrices un espace pour mobiliser les autres femmes et en général elles tentèrent de leur expliquer les avantages qui résulteraient de leur participation au vote : l'amélioration de leurs conditions de vie. Au nom du changement social, les femmes engagées en politique incitaient également les autres femmes à voter pour la régénération de la société. De par leur position, elles se proposaient comme guide dans l'apprentissage citoyenne des femmes du peuple. C'est ainsi que Gerty Archimède leur rappela l'importance de leur vote dans les changements sociaux dont bénéficieraient les colonies avec la départementalisation :

> « À la Guadeloupe comme à la Martinique l'heure est venue pour les femmes de prendre parti pour ou contre la misère sur tous ses aspects : pour ou contre les conditions d'existence jusqu'à présent imposées à leur descendance. [...] Elles devront choisir entre le taudis où grouille la vermine et l'habitation coquette et confortable où l'eau, l'air et la lumière sont à flots répandus ; elles devront choisir entre le concubinage élevé à la hauteur d'une institution et la famille légalement constituée : entre la femme servante et l'épouse collaboratrice du mari, son égal. Mais pour que leur choix soit judicieux et qu'elles soient à même elles aussi de « faire œuvre civilisatrice » il importe qu'elles soient encadrées et dirigées par une élite désormais consciente de la grandeur de la mission qui leur incombe[26] ».

27 Dans le contexte de mobilisation autour du vote des femmes aux élections de 1945, deux organisations se créèrent en Martinique : Le *Rassemblement féminin* (1944) dirigé par Paulette Nardal et l'*Union des femmes de la Martinique* (1945) d'obédience communiste, dirigée par Jeanne Lero. L'association féministe, l'*Union des femmes française de Guadeloupe* fut créée postérieurement, en 1948. Le *Rassemblement féminin* se présentait comme une organisation apolitique, mais sa discrète hostilité envers les femmes communistes de l'*Union des femmes de la Martinique* reflétait les clivages politiques, sociaux, raciaux de la société martiniquaise. Le journal féminin *La Femme dans la Cité* (1945-1950), fondé par Paulette Nardal, publia de nombreux articles sur le rôle social et politique de la femme. Paulette Nardal fut l'auteur du rapport sur le rôle social des femmes adressé au Bureau d'information coloniale de New-York, et fut nommée en 1946 membre de la Commission économique et sociale de l'ONU chargée de discuter les questions de tutelle et celles intéressant les territoires non-autonomes.

28 Le rapport que remit Paulette Nardal au bureau d'information coloniale de New-York[27] résumait le comportement des femmes martiniquaises face à l'action sociale et à la politique, en particulier celui des « Blanches créoles » et des « femmes de couleur ». Il conclut que les femmes blanches créoles se désintéressaient des affaires politiques et que leurs actions dans le social se limitaient à quelques exceptions, aux œuvres de charité, « par manque d'information, préjugés, timidité et indolence ». Quant aux femmes de couleur influencées par l'idéologie du parti communiste, elles nourrissaient un fort ressentiment contre l'élite blanche (métropolitaine et créole). Parmi les intellectuelles de couleur, Paulette Nardal distinguait deux groupes : le premier représenté par le *Rassemblement féminin* qui entendait promouvoir la justice sociale en favorisant l'entente

entre les classes et les races et le deuxième, un groupe de femmes d'extrême-gauche affilié au parti communiste, « qui prônait la haine raciale ». Entre ces deux tendances, précisait-elle, « se trouve la masse indifférente des femmes jusqu'ici imperméables aux idées sociales ou aux préoccupations d'ordre politique : ce sont elles qui ont fourni en grande partie les 2/3 des abstentions constatées lors des dernières consultations électorales[28]». C'est donc un constat accablant que dressa Paulette Nardal concernant la participation des femmes martiniquaises aux élections.

29 Pourquoi la participation des femmes des colonies françaises à la politique suscitait-elle autant l'intérêt de la commission de l'ONU ? Une note générale de l'information coloniale de New York indiquait que la condition des femmes servait à mesurer l'évolution des colonies. Les récents changements au niveau international – la Charte de l'ONU, le respect du principe de l'égalité des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, et la création en juin 1946 de la Commission de la condition de la femme – et au niveau national (le vote des femmes en France et dans les vieilles colonies) expliquent également l'intérêt du bureau d'information coloniale de New-York pour cette question. L'enquête sur le féminisme colonial se situait dans un contexte de changements dans les rapports des puissances coloniales avec leurs colonies et les États-Unis entendaient certainement en tirer parti. Les positions adoptées par les différentes puissances ne furent pas sans ambigüité face à ces bouleversements.

30 Par ailleurs, même à l'échelle caribéenne, où s'organisait la coopération des territoires non autonomes de la Caraïbe directement intéressés au règlement des problèmes économiques et sociaux, la France déclina à plusieurs reprises l'invitation de s'associer à la Commission des Caraïbes. Ce n'est qu'à la deuxième Conférence des Indes occidentales réunie à Saint-Thomas en février 1946 qu'elle y envoya deux délégués de Guadeloupe, Martinique et de Guyane, subordonnant sa participation à ces conditions : la commission n'était qu'un organe consultatif dont les activités devaient être orientées vers les secteurs économique et social, à l'exclusion du domaine politique[29]. En bref, les avis de la Commission n'engageaient pas les gouvernements et les délégués des anciennes colonies n'étaient pas autorisés à discuter des questions politiques. Les notes envoyées par le gouverneur de la Martinique au ministre de la France d'outre-mer, le 3 avril 1946, et le rapport d'Eugénie Eboué-Tell, mandatée à cette conférence en qualité de commissaire de l'État français, révèlent une certaine inquiétude de la part de la France face à un éventuel projet de fédération des États non autonomes de la Caraïbe et à une mainmise des États-Unis :

> « Les Américains laissent voir leur volonté bien arrêtée d'orienter la Conférence vers des questions politiques. [...] L'attitude des Commissaires [américains] comme des délégués a clairement montré la volonté des États-Unis à pousser les territoires intéressés vers l'autonomie, puis vers une fédération. Cette position parait d'ailleurs absolument conforme aux intérêts des États-Unis. Il est bien certain qu'une fédération antillaise, politiquement, financièrement et économiquement coupée des métropoles actuelles tomberait, par la force des choses, dans l'orbite des États-Unis, qui auraient alors le contrôle complet des investissements des capitaux et, en conséquence, celui du commerce extérieur des pays intéressés.[30]»

31 Ce rapport indique également que la position des délégués des anciennes colonies fut presque unanime quant à leur attachement à la France et à la sauvegarde de ses intérêts, à l'exception de celle du délégué guadeloupéen Rémy Nainsouta. Il appela de ses vœux la naissance d'une « communauté antillaise » qui à long terme aboutirait à une fédération.

Ses propos jugés « séparatistes », le gouverneur de Martinique recommanda de le mettre sous surveillance.

32 Même si la conjoncture internationale favorisait d'avantage la dissidence que l'intégration, les colonies françaises tout en dénonçant les discriminations que leurs habitants subissaient en tant que sujets coloniaux, réclamaient leur assimilation à la France[31]. Les revendications assimilationnistes étaient à contre-courant des changements dans les rapports traditionnels entre métropole et colonies et du maintien d'une domination coloniale. Ce contexte international fut par conséquent moins déterminant dans l'évolution statutaire de 1946 que le contexte national et les considérations locales.

33 La départementalisation apparaissait, pour les courants d'extrême-gauche et les communistes, comme le moyen d'assurer aux populations les plus défavorisées les avantages de la législation sociale dont la métropole se dotait au lendemain de la guerre[32]. En Guadeloupe, la SFIO n'était pas hostile à l'application des mesures sociales, comme le révèlent les déclarations d'Eugénie Eboué-Tell sur la nécessité de construire des écoles, de créer une faculté de médecine, d'améliorer les transports et les réalisations sociales pour la femme et l'enfant de l'Empire. Cependant, l'autre candidat de la SFIO, Paul Valentino, se prononça contre l'assimilation intégrale des anciennes colonies, émettant des réserves lors de la discussion et du vote de la loi de départementalisation.

34 Les rapports de police fournissent des détails sur les conférences organisées en Guadeloupe et en Martinique en 1945 et 1946 par les partis politiques, notamment la SFIO et le parti communiste. Gerty Archimède anima plusieurs conférences durant lesquelles elle présenta le programme du parti communiste (contre l'impérialisme américain, le capitalisme, les usiniers, etc.) et dénonça la situation économique et sociale de la Guadeloupe. Quant à Eugénie Eboué-Tell, elle évoqua l'espoir d'une assimilation juridique :

> « Je me réclame naturellement du programme de la Résistance, dit-elle, tant parce que mon mari fut le 1er résistant de l'Empire que parce que les conceptions sociales de la Résistance me semblent le mieux adaptées au territoire que j'ai l'ambition de représenter. Il est en effet hors de saison de désigner sous le vocable de colonies des terres comme la Guadeloupe, française depuis 300 ans et dont les fils ont toujours donné généreusement leur sang pour la défense de la France. Ce sont en réalité de véritables départements français [33]».

35 Paulette Nardal prit également part aux débats sur l'assimilation plaidant pour la régénération de la société, l'amélioration des conditions de vie des femmes et leur investissement dans l'action sociale. Malgré les clivages politiques, le comité directeur du *Rassemblement féminin* adressa ses vœux au secrétaire du parti communiste de la Martinique en ces termes :

> « Le comité directeur du *Rassemblement féminin* réuni en sa séance du 11 mars 1946, appelle de ses vœux l'assimilation et le classement immédiat de la Martinique comme département français. Il met l'accent sur le caractère essentiellement social de son action et se rallie à toutes les mesures d'ordre social que pourra entrainer l'érection en département français de la Martinique... »[34].

36 Les communistes martiniquais concevaient l'assimilation comme le moyen de sortir la Martinique du marasme économique et social hérité du pacte colonial. Les femmes engagées en politique ou dans l'action sociale approuvaient les mesures sociales et économiques réclamées par les partis politiques – la nationalisation de l'industrie sucrière, la garantie des retraites ouvrières et paysannes, la mise en place de la retraite des vieux travailleurs, des assurances sociales, la constitution de comités d'entreprise,

etc. –, mais sollicitaient aussi des mesures spécifiques pour les femmes : la protection juridique de l'épouse et de la mère, les congés de maternité, la réglementation de la prostitution, etc.

Résultats du référendum et des élections à la Première Assemblée constituante

37 La question du rétablissement de la Troisième République ou de la mise en place de nouvelles institutions furent posées lors du référendum du 21 octobre 1945. Au cours de cette même consultation, l'électorat fut appelé à se prononcer sur la composition de cette assemblée et à choisir ses représentants. Comment les colonies ont appréhendé le référendum ? Il semble que les partis politiques martiniquais ne se soient intéressés au référendum qu'après les résultats des élections cantonales :

> « L'ordonnance du 21 septembre dernier fixant les modalités de la participation des territoires d'Outre-mer au référendum a été promulgué au Journal Officiel de la colonie du 4 octobre 1945. On peut dire que pendant les 10 jours qui suivirent, le pays n'eut pas une conception bien nette de l'importance du vote qu'il allait émettre à ce sujet. Il faut ajouter que les partis politiques préoccupés qu'ils étaient de la campagne pour les élections cantonales, ont paru tout d'abord s'en désintéresser. C'est seulement à partir du mardi 16 octobre et quand furent connus les résultats du second tour pour l'élection des conseillers généraux que la question du référendum retint tout particulièrement l'attention »[35].

38 Les partis firent campagne en utilisant la propagande (extraits de la presse parisienne, affiches) des partis nationaux respectifs. Au niveau national, le général de Gaulle avait appelé à voter Oui aux deux questions : le parti socialiste avait suivi la consigne ; le parti radical préconisait un double Non ; et les communistes, hostiles à la limitation des pouvoirs de l'Assemblée, ne recommandaient le Non qu'à la deuxième question.

39 À la mobilisation tardive de l'électorat s'ajoutaient en Guadeloupe comme en Martinique, le climat tendu dans lequel se déroulèrent les élections et les dénonciations pour fraude. Divers incidents à caractère racial furent signalés en Guadeloupe[36]. Le parti communiste guadeloupéen et la SFIO se livrèrent une lutte acharnée pour remporter la victoire dans les deux circonscriptions. En Martinique, les communistes demandèrent à leurs électeurs de voter oui-non, alors que les socialistes, une partie des radicaux et indépendants donnèrent pour consigne à leurs partisans de répondre oui aux deux questions.

40 En Guadeloupe, sur les 108123 inscrits il y eut 56 161 votants, soit 51,9%. La participation était certes légèrement plus importante en Guadeloupe qu'en Martinique (36%), mais elle était en dessous de la moyenne nationale (74%). En Guadeloupe, à la première question le OUI l'emporta à 87% sur le NON (11%). À la deuxième question, le OUI l'emporta à 69% sur le NON (30%)[37]. En Martinique, sur les 114 543 électeurs inscrits, 41 348 prirent part au vote, soit 36% de participation, presque deux fois moins que la moyenne nationale (74%). À la première question, le OUI l'emporta à 98% sur le NON (2%). À la deuxième question, le OUI l'emporta à 73% sur le NON (27%).

41 Ces résultats indiquent des choix similaires au niveau de la population des deux îles et invitent à se pencher sur le taux d'abstention et l'orientation politique exprimée. Le taux d'abstention fut très important en Martinique (64 %) et en Guadeloupe (49%), comparé à celui de la métropole (21%). Le gouverneur de la Martinique justifia le faible pourcentage de votants « par le caractère encore très fruste d'une partie de la population qui ne

s'intéresse d'une manière active qu'aux élections cantonales [38]», par la lassitude engendrée par la multiplication des consultations en 1945, le manque de moyens de transport, et une certaine tradition d'abstention, comme le démontre le pourcentage des votants aux élections législatives de 1932 (39%) et celles de 1936 (33%). De plus, les rivalités politiques et le manque d'informations n'avaient pas permis de mobiliser l'électorat en lui faisant prendre conscience des enjeux du référendum. Concernant l'analyse politique des résultats, le gouverneur de la Martinique signala que de façon générale, même si l'ensemble des électeurs n'avaient rien compris aux deux questions et que le corps électoral ignorait tout de la Constitution de 1875, les électeurs, avaient répondu affirmativement à la première question. Concernant la deuxième question, malgré la consigne du parti communiste, les électeurs avaient voté dans le sens souhaité par le général de Gaulle. En 1945, les populations des colonies étaient avant tout préoccupées par leur quotidien (difficultés de ravitaillement liées à la pénurie des biens de consommation, inflation, etc.) et les choix institutionnels ne faisaient pas partie de leurs préoccupations prioritaires.

42 Le rapport détaillé du vote féminin en Martinique[39] lors des élections à la Première Assemblée constituante du 21 octobre 1945 indique que cette abstention touchait les deux sexes. En effet, sur les 57 990 électrices inscrites, 19 007 prirent part au scrutin, soit une participation de 32,76%. L'écart entre le taux de participation des femmes (32,76%) et celui des hommes (36,06%) est faible, bien que les femmes aient été légèrement plus nombreuses que les hommes à figurer sur les listes électorales.

Fig. 3 : Élections du 21 Octobre 1945 (Référendum-Constituante). Statistiques sur le suffrage des femmes à la Martinique

Communes	Nombre total d'électeurs inscrits	Nombre d'électrices inscrites	Nombre total de votants	Nombre d'électrices ayant pris part au scrutin	Proportion générale des Votants	Proportion des femmes ayant pris part au scrutin
Ajoupa-Bouillon	661	338	453	248		
Anses-d'Arlets	1372	633	629	261		
Basse-Pointe	1525	762	1.169	631		
Carbet	2.171	1.148	1.090	654		
Case-Pilote	1.221	525	909	333		
Diamant	1.076	505	451	235		
Ducos	2.467	1.254	565	358		

Fonds-Saint-Denis	652	327	435	110		
Fort-de-France	32.207	18.436	12.374	6.353		
François	5.424	2.424	581	204		
Grand Rivière	555	269	393	181		
Gros-Morne	4.875	2.174	980	522		
Lamentin	6.153	2.922	2.080	682		
Lorrain	3.780	1.952	1.875	790		
Macouba	732	337	553	254		
Marigot	1.326	633	585	248		
Marin	2.787	1.467	931	425		
Morne-Rouge	1.782	847	769	353		
Prêcheur	951	393	544	256		
Rivière Pilote	6.135	2.648	1.224	519		
Rivière-Salée	3.194	1.541	823	408		
Robert	4.456	2.070	1.623	571		
Sainte-Anne	1.818	1.029	361	171		
Saint-Esprit	3.536	1.852	937	412		
Saint-Joseph	3.549	1.682	657	225		
Sainte-Luce	1.408	662	359	122		
Sainte-Marie	5.781	2.985	2.925	1.390		

Saint-Pierre	2.370	1.323	1.007	423		
Schœlcher	1.639	767	625	226		
Trinité	3.124	1.521	1.417	577		
Trois-Ilets	1.377	648	748	342		
Vauclin	4.429	1916	1.225	523		
	114.543	57.990	41.297	19.007	41.297x100=36,05% 114.543	19.007x100=32,76% 57.990

43 Au regard de la participation des femmes au référendum, même si nous ne disposons pas de données concernant l'orientation de leur vote, ce dernier a pesé autant que celui des hommes sur les décisions concernant l'avenir des institutions. Les résultats de ce référendum en Guadeloupe et en Martinique furent dans leurs grandes lignes à peu près similaires à ceux du vote métropolitain.

44 Parallèlement à ce référendum du 21 octobre 1945, les électeurs étaient appelés à choisir leurs représentants à l'Assemblée constituante. En Guadeloupe et en Martinique, les élections cantonales avaient vu la percée des partis de gauche, la SFIO et le parti communiste, qui allaient être confirmés dans leur légitimité. En Guadeloupe, les élections furent remportées par les candidats de la SFIO Eugénie Eboué-Tell et Paul Valentino. En Martinique, ces élections furent remportées par les candidats du parti communiste, Aimé Césaire et Léopold Bissol. Dès février 1946, les députés communistes de la Martinique, soutenus par le Guyanais Gaston Monnerville et par le député de la Réunion Raymond Verges, déposèrent une proposition de loi relative à la transformation des vieilles colonies en départements. À la demande des conseils généraux des « vieilles colonies », l'Assemblée constituante vota à l'unanimité la départementalisation. La loi du 19 mars 1946 érigeait ainsi la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion en départements français[40]. Le premier projet de Constitution fut rejeté en 1946 et une nouvelle Assemblée constituante fut élue en juin 1946. Aux élections législatives du 10 novembre 1946, Rosan Girard, Paul Velentino et Gerty Archimède furent élus députés de Guadeloupe ; et en Martinique, Aimé Césaire et Léopold Bissol.

45 Bien que les données sur la représentation des femmes dans les assemblées de Guadeloupe soient partielles (Gerty Archimède fut élue conseillère générale en 1945 et Eugénie Eboué-Tell conseillère municipale de la commune de Grand-Bourg de Marie-Galante), en Martinique 51 femmes furent élues conseillères municipales et 2 autres adjointes au maire.

Conclusion

46 Les élections de 1945 se déroulèrent dans un climat de tensions sociales. Ces premières élections et le choix des candidats à l'Assemblée constituante s'avérèrent décisifs par rapport aux transformations qui allaient s'opérer dans le statut des vieilles colonies. L'abstention importante dans les deux îles s'explique par le manque de temps pour la

préparation des élections, le manque d'informations sur l'importance des choix institutionnels, les difficultés matérielles, les rivalités entre partis politiques. Les femmes participèrent à ces élections autant que les hommes, leur vote pesa dans le choix des institutions. Les partis sollicitèrent le vote féminin, mais ils furent moins disposés à leur laisser la possibilité de les représenter dans les instances de décision. En comparaison avec la Guadeloupe, aucune femme ne fut choisie par les partis martiniquais pour siéger à l'Assemblée constituante. En France, seules 33 femmes siégèrent à l'Assemblée constituante de 1945. Les élections de 1945 permirent néanmoins l'entrée des femmes antillaises dans les assemblées locales et nationales.

47 La France, sortie affaiblie du conflit mondial, se devait d'observer une certaine prudence dans ses choix de gouvernance et dans l'orientation de sa politique coloniale. Aux Antilles, la majorité de la population qui s'apprêtait à tourner la page des années sombres de Vichy, aspirait aux changements, à la reconnaissance de l'égalité entre les vieilles colonies et la métropole, à la résolution des problèmes structurels hérités du passé. Malgré les différences idéologiques perceptibles dans leurs programmes et dans les modalités de l'assimilation juridique, les partis politiques convergeaient vers une transformation des colonies en départements. Les femmes politiques montèrent également à la tribune pour demander l'assimilation juridique impliquant l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur situation sociale. Les revendications assimilationnistes de ces territoires semblaient cependant à l'antipode du courant de décolonisation et de la remise en question des relations entre métropole et colonies.

BIBLIOGRAPHIE

Laurent Jalabert, Bertrand Joly, Jacques Weber (dir.), *Les élections législatives et sénatoriales outre-mer, 1848-1981*, Paris, Les Indes savantes, 2010.

Jacques Adélaïde-Merlande, *Histoire contemporaine de la Caraïbe et des Guyanes : de 1945 à nos jours*, Paris, Karthala, 2003.

Serge Mam Lam Fouck, *Histoire de l'assimilation. Des « vieilles colonies » françaises aux départements d'outre-mer : la culture politique de l'assimilation en Guyane et aux Antilles françaises (XIXe XXe siècles),* Matoury, Ibis Rouge Editions, 2006.

Yves Charbit et Henri Léridon, *Transition démographique et modernisation en Guadeloupe et en Martinique*, cahier 89, Paris, INED-PUF, 1981.

Annie Fitte-Duval, « À l'ombre de la départementalisation : l'émergence de la citoyenneté féminine aux Antilles françaises », in Fred Constant et Justin Daniel (dir.), *1946-1996. Cinquante ans de départementalisation outre-mer*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 205-221.

Arlette Capdepuy, « Quelle place pour "Madame Éboué" dans le gaullisme de la V^e^ République », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, mai-août 2012/2, n° 17, p. 37-50.

Clara Palmiste, « L'utilisation de la mémoire de l'esclavage dans les revendications des féministes guadeloupéennes (1918-1921) », *Revue Sextant*, 2008, n°24-25, Editions de l'Université Libre de Bruxelles, p. 43-54.

Clara Palmiste, « Des sociétés féminines de secours mutuel aux premières organisations féminines politisées en Guadeloupe et en Martinique au début du XX^e siècle », *Bulletin de la société d'Histoire de la Guadeloupe*, 2009, n° 154, p. 79-92.

NOTES

1. Les « vieilles colonies » réclamaient dès la seconde moitié du XIX^e siècle, l'assimilation juridique de leur territoire et de leur population à la France. Cette revendication était portée par une partie des élus locaux et des parlementaires, et partagée par la population. Dans les documents de l'époque, ce terme est utilisé pour se référer à l'intégration politique, juridique et administrative à la métropole des plus anciennes colonies.

2. D. Chathuant, « Gratien Candace : Ascension et déclin d'un candidat officiel (1910-1946) », *in* L. Jalabert, B. Joly, J. Weber (dir.), *Les élections législatives et sénatoriales outre-mer, 1848-1981*, Paris, Les Indes savantes, 2010, p.112.

3. A. Fitte-Duval, « À l'ombre de la départementalisation : l'émergence de la citoyenneté féminine aux Antilles françaises », in F. Constant et J. Daniel (dir.), *1946-1996 Cinquante ans de départementalisation outre-mer*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 205-221 ; A. Capdepuy, « Quelle place pour "Madame Éboué" dans le gaullisme de la V^e République », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, mai-août 2012, n° 17 ; H. C. Dina, *Femmes et féminisme. Le féminisme associatif à la Martinique, 1944-1970*, Université des Antilles Guyane, Mémoire de maitrise d'histoire, 1998-1999 ; A. Hugon (dir.), *Histoire des femmes en situation coloniale. Afrique et Asie, XX^e siècle*, Paris, Karthala, 2004. Il convient de mentionner également le colloque international *Femmes et genre en contexte colonial, XIX-XX^e siècles*, Paris, 19-21 janvier 2012.

4. C'est l'avis de Dame Philippe Paraclès dans l'*Echo de Pointe-à-Pitre*, mercredi 30 octobre 1918, n° 1, « Appel aux femmes guadeloupéennes » ; et de Saint-Victors dans l'*Echo de Pointe-à-Pitre*, n°2, « La femme dans la politique ».

5. C. Palmiste, « L'utilisation de la mémoire de l'esclavage dans les revendications des féministes guadeloupéennes (1918-1921) », *Revue Sextant*, 2008, n°24-25.

6. C. Palmiste, « Des sociétés féminines de secours mutuel aux premières organisations féminines politisées en Guadeloupe et en Martinique au début du XX^e siècle », *Bulletin de la société d'Histoire de la Guadeloupe*, 2009, n° 154.

7. CAOM. Affaires Politiques, carton 2188, dossier 9. Liste des associations féminines existant à la Martinique.

8. CAOM. Télégramme, 11 et 12 juillet 1944. Gouverneur Guadeloupe à Colonies-Alger.

9. Archives départementales de la Guadeloupe (ADG). Série continue, carton 461, dossier 12. Câblogrammes Ministre. Colonies Alger à gouverneur Guadeloupe. Télégramme arrivé les 19 et 20 juin 1944.

10. Paul Valentino qui s'était démarqué par son rôle durant la Résistance, fut choisi comme membre de la commission de la justice et de l'épuration, en janvier 1945.

11. CAOM. Agefom, carton 112, dossier 53. Extrait de *Action*, octobre 1946. « La Page de nos lecteurs. Deux lettres des îles. Candidature « d'intérêt national » ou « choix des élus de la Guadeloupe».

12. J.-P.Sainton, « L'électeur, le candidat, le maire et le gouverneur. Une radiographie du mécanisme de la fraude aux Antilles françaises : l'exemple des élections législatives de 1924 et 1958 à la Guadeloupe », *in Les élections législatives*, *op. cit.*, p. 123.

13. ADG. Série continue, carton 461, dossier 12. Lettre du 14 mars 1945 de F. Augereau Lara, directeur de « l'Homme enchainé » à Monsieur le gouverneur de la Guadeloupe et dépendances, Basse-Terre.

14. ADG. Télégramme. 26 avril 1945, arrivé le 29/4. Colonies Paris à gouverneur de la Guadeloupe.

15. CAOM. Agefom, carton 112, dossier 53. Gouverneur Félix Eboué et Mme Eboué. Extrait de *Femme nouvelle*, 13 décembre 1945. « Madame Eboué, députée nous parle de la Guadeloupe et des colonies ».

16. Le gouverneur Bertaut déclara dans un télégramme en 1944 que la population de la Guadeloupe dépassait les 300 000 habitants. Il s'appuyait probablement sur les chiffres de 1921-37 qui indiquaient 304 239 habitants pour la Guadeloupe et 258 498 pour la Martinique (Cf. CAOM. Affaires politiques, carton 2553, dossier 7. Population des colonies françaises, 1921-1937). D'après d'autres sources secondaires, en 1946 la population de la Martinique s'élevait à 261 595 habitants et celle de Guadeloupe à 278 464 habitants. Cf. Y. Charbit et H. Léridon, *Transition démographique et modernisation en Guadeloupe et en Martinique*, cahier 89, Paris, INED-PUF, 1981, p. 3.

17. ADG. Série continue, carton 28, dossier 7. Application de l'ordonnance du 20 novembre 1944**.** Télégramme du 16 janvier 1945.

18. ADG. Série continue, carton 461, dossier 12 : élections cantonales et législatives/propagande 1945.

19. ADG. Ce tableau (incomplet) a été réalisé à partir des informations fournies par les maires, sur le nombre d'inscrits dans leur commune. Nous ne disposons pas d'informations pour 7 des 34 communes que comptait la Guadeloupe (Anse-Bertrand, Abymes, Gosier, Basse-Terre, Vieux-Fort, Pointe-Noire, Terre-de-Bas).

20. D'après le rapport de Paulette Nardal. CAOM. Affaires Politiques, carton 2188, dossier 9. Enquêtes sur le « féminisme colonial », 1944-1946.

21. Archives départementales de la Martinique (ADM). *La Paix*, samedi 10 mars 1945. « A nos lectrices, aux femmes martiniquaises ».

22. ADG. Carton 461, dossier 12. Parti socialiste colonial français. « Appel aux femmes guadeloupéennes ».

23. ADG. *Clartés*, samedi 20 octobre 1945.

24. CAOM. Affaires Politiques, carton 2188, dossier 9. Enquêtes sur le féminisme colonial, 1944-1946.

25. ADM. *Justice*, 24 février 1945.

26. Le discours de Gerty Archimède dans *La France immortelle* est cité dans *La Femme dans la Cité*, n° 2, 1er février 1945. CAOM. Affaires Politiques, carton 2188, dossier 9. Enquêtes sur le féminisme colonial, 1944-1946.

27. Bureau dépendant d'une Commission de l'ONU chargée d'étudier la situation des peuples colonisés. CAOM, Affaires Politiques, carton 2188, dossier 9. Enquêtes sur le « féminisme colonial », 1944-1946.

28. CAOM. Affaires Politiques, carton 2188, dossier 9. Enquêtes sur le féminisme colonial, 1944-1946.

29. J. Leprette, « De la Commission des Caraïbes à l'organisation des Caraïbes », *Annuaire français de droit international*, vol.6, n°6, 1960, p. 687.

30. ADM. 1M 3290. Conférence de la Caraïbe.

31. S. Mam Lam Fouck, *Histoire de l'assimilation, op. cit.*, p. 142.

32. J. Adélaïde-Merlande, *Histoire contemporaine de la Caraïbe et des Guyanes : de 1945 à nos jours*, Karthala, 2003, p. 81.

33. CAOM. Agefom, carton 112, dossier 53. *Bulletin hebdomadaire d'information du ministère des colonies du 21 août 1945,* n° 40. « Madame Eboué se présente à la Guadeloupe ».

34. ADM, *La femme dans la Cité,* n°19. 1er Avril 1946. « Au sujet de l'assimilation ».

35. ADM. 1M 9898/A. Le référendum 21 octobre 1941. « Note pour le Gouverneur. Référence à la note du 19 octobre 1945 ».
36. Les incidents du 22 novembre 1945 à Pointe-à-Pitre opposèrent tirailleurs sénégalais et militaires guadeloupéens rapatriés. CAOM, Fonds ministériels, direction des affaires militaires, carton 92, dossier 275. Rapatriement Sénégalais Antilles. D'autres incidents eurent lieu le 19 octobre 1945 entre un ancien combattant soutenu par la foule et un propriétaire de café d'origine européenne qui demanda l'intervention des gendarmes. CAOM. FM, SG, Guadeloupe, carton 265, dossier 1628.
37. Les données, ainsi que les statistiques sont fournies par l'historien R. Bélénus, *Départementalisation. La Guadeloupe de 1946*, Médiathèque Caraïbe/Conseil Général de Guadeloupe. Mis en ligne en 2006. URL : http://www.lameca.org/dossiers/departementalisation/ppol_repnat.htm. Consulté le 6 novembre 2013.
38. ADM. 1M 9898/A. Le référendum du 21 octobre 1945. Rapport d'ensemble sur les résultats officiels des élections générales.
39. CAOM. Affaires Politiques, carton 2188, dossier 9. Enquêtes sur le « féminisme colonial », 1944-1946.
40. S. Mam Lam Fouck, *Histoire de l'assimilation, op. cit*.

RÉSUMÉS

Après la libération de la France et le rétablissement de la légalité républicaine, il fallait penser l'organisation de l'Empire français. C'est durant cette période de transformations que le droit de vote fut accordé aux femmes le 21 avril 1944. Les élections de 1945 représentaient un enjeu important, car les représentants des colonies aux assemblées constituantes allaient décider du devenir politique des territoires français d'Amérique. Le vote féminin, même s'il pouvait sembler secondaire dans ce contexte, pouvait faire pencher significativement la balance en faveur du parti qui soutiendrait ou non le projet d'assimilation des colonies à la France.
Cet article analyse en premier lieu la préparation et les enjeux du premier vote féminin en Guadeloupe et en Martinique. En second lieu, il examine la position des femmes sur la participation des femmes aux élections et la question de la départementalisation, en particulier celle de trois femmes : les premières députées de Guadeloupe, Eugénie Eboué-Tell et Gerty Archimède, et la femme de lettres martiniquaise, Paulette Nardal. Le vote féminin fut-il déterminant lors des décisions concernant la transformation des colonies en départements ?

After the liberation of France and the restoration of republican legality, the French Empire had to be organized. It was during this period of transformation that the right to vote was granted to women on April 21st, 1944. The 1945 elections were a major issue because the colonial representatives to the constituent assembly would influence the fate of the French West-Indian territories. Although the female vote seemed secondary in this context, it could significantly tip the balance in favor of the party that supported or not the French policies of assimilation.
The first part of this paper aims to analyze the preparation and significance of women's participation in the 1945 elections in the French Antilles. The second part examines women's standpoints about women's vote and their view on *départementalisation*, by focusing on three women: two deputies from Guadeloupe: Eugénie Eboué-Tell and Gerty Archimède and an

intellectual woman from Martinique: Paulette Nardal. Was women's vote decisive for the transformation of the colonies into overseas *départements*?

INDEX

Mots-clés : vote féminin, colonies françaises d'Amérique, départementalisation, élections de 1945
Keywords : women's vote, French West-Indian territories, 1945 elections

AUTEUR

CLARA PALMISTE

ESPE Martinique, Laboratoire AIHP, cpalmiste@yahoo.fr